



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 13 (après-midi)-15 novembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour provisoire**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dix-huitième session* ****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 13 novembre 2024 à 15 heures, dans la salle XXIV

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Atelier : « Améliorer la performance du secteur ferroviaire ».
3. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
4. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
5. Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire.
6. Information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires.
7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
8. Projet de chemin de fer transeuropéen.

* Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE (<https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/392597>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org).

** La session se tiendra uniquement en présentiel. Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007287>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent présenter leur badge numérique à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Prégny (14, avenue de la Paix), ouverte du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 45. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courrier électronique (sc.3@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://www.unece.org/meetings/practical.html>.



9. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
10. Sûreté des chemins de fer.
11. Innovation dans le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire.
14. Réforme et analyse du secteur des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Statistiques ferroviaires.
17. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires.
18. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
19. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
20. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
21. Questions diverses.
22. Dates et lieu de la prochaine session.
23. Adoption des décisions et du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Le premier point à examiner est l'adoption du projet d'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/246

2. Atelier : « Améliorer la performance du secteur ferroviaire »

Le Groupe de travail souhaitera peut-être s'intéresser à l'atelier « Améliorer la performance du secteur ferroviaire ». Le secteur ferroviaire doit améliorer ses résultats économiques ainsi que la qualité et la fiabilité de ses services afin de pouvoir croître et augmenter sa part de marché, s'agissant aussi bien du transport de voyageurs que du transport de marchandises. Les participants à l'atelier se pencheront sur les problèmes qui ralentissent le secteur et présenteront des exemples de pratiques optimales visant à améliorer la performance du transport de voyageurs et de marchandises. Les États membres, des associations et des représentants du secteur ferroviaire seront invités à intervenir et à faire part de leur expérience en la matière.

3. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail se souviendra peut-être avoir adopté, à sa soixante-dix-septième session, la Convention relative au contrat de transport ferroviaire international de marchandises, en tant que première convention d'un ensemble constituant un régime juridique uniformisé du transport ferroviaire. La Convention a été ouverte à la signature le

12 janvier 2024. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'état de la Convention et des activités de diffusion menées par le secrétariat.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi réfléchir aux prochaines étapes possibles en ce qui concerne le régime juridique unique pour le transport ferroviaire et l'établissement de la prochaine convention. À ce propos, il souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2024/2, dans lequel figure un compte rendu des précédentes discussions du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/2

4. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute que le secrétariat indique les activités qu'il a menées pour accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des renseignements détaillés concernant l'AGC, dont la version complète et à jour de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.4)¹, un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, des informations sur le contexte de l'AGC, les avantages qu'il offre et les conditions à satisfaire pour y adhérer (ECE/TRANS/SC.2/2020/2) ainsi que les notifications dépositaires pertinentes.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi recevoir des informations sur la transmission au dépositaire à New York, à des fins de notification, des modifications de l'AGC adoptées à sa dernière session (ECE/TRANS/SC.2/2023/11, ECE/TRANS/SC.2/2023/12 et ECE/TRANS/SC.2/2023/13), ainsi que sur les nouvelles propositions d'amendement (ECE/TRANS/SC.2/2024/3 et ECE/TRANS/SC.2/2024/11).

Le Groupe de travail recevra des informations actualisées sur l'outil commun en ligne AGC-Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) relatif aux caractéristiques techniques du fonctionnement des lignes du réseau ferroviaire « E ».

Document(s)

ECE/TRANS/63/Rev.4, C.N.83.2024.TREATIES-XI.C.3, C.N.84.2024.TREATIES-XI.C.3.a, ECE/TRANS/SC.2/2024/3 et ECE/TRANS/SC.2/2024/11

5. Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire.

Le Groupe de travail se souviendra peut-être qu'un résumé de la première session du Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire, consécutive à l'adoption des Règles types en tant que soixantième instrument juridique relevant de la compétence du Comité des transports intérieurs (CTI), lui a été présenté à sa soixante-dix-septième session. À sa dernière session, il a adopté les modifications qu'il était proposé d'apporter aux Règles types telles qu'elles figuraient dans le document ECE/TRANS/SC.2/2023/3. Il souhaitera sans doute être informé des résultats de la deuxième session du Comité de révision des Règles types. En particulier, il voudra peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2024/4, dans lequel figure une proposition d'amendement aux Règles types. Il souhaitera peut-être également examiner le projet de mandat d'un groupe d'experts informel sur les aspects numériques de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire proposé par le Comité de révision (ECE/TRANS/SC.2/2024/12).

¹ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/4 et ECE/TRANS/SC.2/2024/12

6. Information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires

Le Groupe de travail se souviendra peut-être avoir approuvé, à sa soixante-dix-septième session, le mandat du nouveau Groupe d'experts de l'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires (INFO), tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2023/6. Le mandat a ensuite été adopté par le CTI, à sa quatre-vingt-sixième session, puis par le Comité exécutif de la CEE. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les résultats de la première session du nouveau Groupe d'experts (ECE/TRANS/SC.2/INFO/2024/2).

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2023/6 et ECE/TRANS/SC.2/INFO/2024/2

7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Le Groupe de travail se souviendra peut-être qu'à sa soixante-treizième session, en 2019, un atelier s'est tenu sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ». Après la soixante-treizième session, le secrétariat a élaboré une courte publication, qui peut être consultée sur le site Web du Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, notamment des travaux consacrés au développement et à la coordination des corridors, et en discuter.

Dans la continuité de la décision prise à sa soixante-douzième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'évolution des travaux relatifs à l'indice ERAI (Euroasian Rail Alliance Index).

8. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités réalisées en 2024, notamment des résultats concrets obtenus, des travaux prévus pour les années à venir, et des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants. Un rapport écrit (en anglais uniquement) sur les activités du projet figure dans le document informel n° 2 (2024) du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et réfléchir aux moyens de continuer à soutenir le projet TER et à y contribuer.

9. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant le financement des infrastructures ferroviaires et les partenariats public-privé dans ce domaine, en particulier des résultats de l'atelier sur le rôle des partenariats public-privé dans le financement des investissements ferroviaires organisé dans le cadre du Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire.

10. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits récents intervenus dans le domaine de la sûreté des chemins de fer, et notamment recevoir des renseignements actualisés sur l'Observatoire international de la sûreté des chemins de fer et sur la collaboration en cours avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) au sujet de questions relatives à la sûreté. En particulier, il souhaitera sans doute recevoir des informations concernant l'atelier conjoint de la CEE et de l'UIC sur la sécurité des usagers vulnérables dans les transports par chemins de fer, consacré en particulier à la lutte contre la traite des personnes et à la sécurité des femmes dans le milieu ferroviaire, qui s'est tenu à l'occasion de sa session extraordinaire (18-19 juin 2024) (ECE/TRANS/245). Dans ce contexte, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les documents ECE/TRANS/SC.2/2024/5 et ECE/TRANS/SC.2/2024/9, qui portent sur les prochaines étapes possibles de ces travaux conjoints, notamment l'établissement d'un groupe d'experts informel sur la lutte contre la traite des personnes dans le milieu ferroviaire.

Document(s)

ECE/TRANS/245, ECE/TRANS/SC.2/2024/5 et ECE/TRANS/SC.2/2024/9

11. Innovation dans le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents, le Groupe de travail poursuit ses activités dans ce domaine.

Il se souviendra sans doute qu'il a approuvé la création d'un observatoire de l'innovation ferroviaire destiné à informer les États membres des pratiques exemplaires en matière d'innovation qui pourraient contribuer au développement de la compétitivité des chemins de fer. Cet observatoire vise à concourir à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du volet technologique de la stratégie du CTI. Le Groupe de travail souhaitera sans doute recevoir des informations actualisées sur l'observatoire.

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, il a demandé au secrétariat d'établir un questionnaire actualisé dans le cadre des travaux sur la productivité dans le transport ferroviaire, en prenant en considération de nouvelles sources d'information et d'autres approches. Il souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2024/6, dans lequel figurent le questionnaire proposé et les modalités de collecte des données nécessaires.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/6

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

Le Groupe de travail recevra des informations à jour concernant la nouvelle stratégie du CTI sur les changements climatiques et l'importance centrale que continueront d'avoir les activités du Groupe pour la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. À ce propos, il souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2024/7.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail se souviendra peut-être avoir examiné, à sa soixante-dix-septième session, la question de l'efficacité énergétique dans le secteur du transport ferroviaire, et en particulier le document ECE/TRANS/SC.2/2023/10. Il a demandé que des informations supplémentaires soient rassemblées à ce sujet ; le questionnaire prévu à cet effet figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2024/8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être commenter le document avant qu'il ne soit envoyé aux parties intéressées.

Le Groupe de travail recevra également des informations concernant les autres travaux du CTI dans ce domaine, notamment sur les activités du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements, sur l'outil ForFITS (futurs systèmes de transport intérieur), et sur la logistique verte, la notation écologique et les questions connexes.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/7 et ECE/TRANS/SC.2/2024/8

14. Réforme et analyse du secteur des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être recevoir des informations sur les faits nouveaux survenus en matière de réforme des chemins de fer et dans le secteur en général, dans le prolongement de l'atelier tenu à sa soixante et onzième session. Il se souviendra peut-être avoir organisé, à sa dernière session, un atelier intitulé « L'avenir du transport ferroviaire international de voyageurs ». On trouvera un résumé de l'atelier dans le document ECE/TRANS/SC.2/2024/10.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/10

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de la situation concernant l'annexe 9 de la Convention sur l'harmonisation, qui vise à faciliter le passage des frontières dans le cadre du transport ferroviaire dans la région paneuropéenne. Il souhaitera peut-être aussi poursuivre le débat qui a eu lieu à sa soixante-sixième session au sujet des résultats du questionnaire sur l'annexe 9 de la Convention.

Les États membres pourront aussi échanger des informations concernant les pratiques exemplaires s'agissant de l'application de la Convention sur l'harmonisation.

b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute que l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) ou l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) l'informent des progrès accomplis s'agissant de la question des deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement standard et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/ERA sur l'interopérabilité.

16. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier s'agissant des travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

17. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-douzième session, il a décidé de s'intéresser à la sécurité aux passages à niveau afin de couvrir tous les domaines pertinents de la sécurité ferroviaire. Il souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux intervenus dans ce domaine.

Dans la continuité des débats tenus à sa soixante-treizième session, le Groupe de travail pourrait également examiner les dernières évolutions liées au Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU), administré par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24), et s'intéresser en particulier à la session consacrée au Code CTU qu'il organisera conjointement avec le WP.24 et qui se tiendra les 16 et 17 décembre 2024.

18. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le CTI, son Bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies sur des questions présentant un intérêt pour lui, en plus de la nouvelle stratégie relative aux changements climatiques, qui aura déjà été examinée au titre du point 13 de l'ordre du jour.

Le Groupe de travail sera également informé de l'état d'avancement et de l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne consacrée à la connectivité des transports intérieurs et du commerce (LearnITC).

19. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités menées récemment et des travaux planifiés par la Commission européenne (DG Mobilité et transports) dans le domaine du transport ferroviaire.

20. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités récemment menées et des travaux planifiés par les organisations internationales et les autres parties prenantes dans le domaine du transport ferroviaire.

21. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

22. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 12 au 14 novembre 2025 à Genève.

23. Adoption des décisions et du rapport

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, la présidence fera une brève synthèse des décisions prises et donnera lecture du rapport à la fin de la session. Si le temps imparti le permet, le rapport sera également examiné puis adopté. Dans le cas contraire, la présidence et la vice-présidence élaboreront après la session, en collaboration avec le secrétariat, un rapport sur les résultats de la session qui sera ensuite transmis au CTI.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 13 novembre	15 heures-18 heures	Points 1 et 2
Jeudi 14 novembre	10 heures-13 heures	Points 3 à 8
	15 heures-18 heures	Points 9 à 15
Vendredi 15 novembre	10 heures-13 heures	Points 16 à 20
	15 heures-18 heures	Points 21 à 23
